

**DEMANDE D'ARRETE DE STATIONNEMENT DANS LE CADRE D'UN
DEMENAGEMENT OU EMMENAGEMENT**

(la demande doit nous parvenir 10 jours avant le déménagement ou emménagement)

Je soussigné :

- Si vous êtes un particulier (NOM et PRENOM):

- Si vous êtes une entreprise de déménagement (nom de l'entreprise et SIRET) :

Adresse :

N° de téléphone : Email :

Sollicite pour :

Mon compte personnel :

ou

Le compte de : (Monsieur ou Madame ou Entreprise) :

Adresse :

N° de téléphone : Email :

L'autorisation d'effectuer le déménagement ou l'emménagement :

Adresse :

1/ Date d'intervention : deh..... àh

2/ Si sur plusieurs jours :

Du..... deh..... àh

Au deh..... àh

L'autorisation d'interdire le stationnement ou de barrer la rue (réponse à entourer) :

Adresse :

Du numéro au numéro

Partie comprise entre la rue Et la rue

Véhicule utilisé (camion, monte meubles, véhicule léger...) :

Cubage et longueur :

Je m'engage à avertir les services de la Police Municipale pour tout changement concernant cette demande, au plus tard avant le début de la permission.

Je prends connaissance que cette autorisation de déménagement ou d'emménagement, (occupation sur le domaine public communal) est soumise au paiement d'une redevance envers la commune de LESPARE MEDOC, au vu de la délibération du Conseil Municipal en date du 12 novembre 2019.

Fait à LESPARE MEDOC, le
SIGNATURE.....

« Les données à caractère personnel collectées font l'objet d'un traitement conforme aux dispositions du règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Conformément à ces dispositions, les données à caractère personnel collectées par la commune de Lesparre-Médoc sont traitées à des fins de contact et à destination des services municipaux intéressés pendant la durée contractuelle.

Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité ainsi qu'à l'opposition en contactant le

Délégué à la Protection des Données (DPD) désigné par la commune en adressant un mail à secretariat.maire@mairie-lesparre.fr

Vous pouvez, en cas de méconnaissance des dispositions susvisées, introduire une réclamation devant la CNIL. »